

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	28 novembre 2017	05 décembre 2017
Quorum 75		
Votants 83		
Suffrages exprimés : 83		

Séance du 13 décembre 2017

N°171213-03

L’an deux mil dix-sept, le 13 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Raymond CARPENTIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL,
Mme Marie-Pierre VASLIN représentée par M. Bertrand COUTURIER
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG
M. Philippe CARREIN a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Hervé MOUQUET a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET

Absents :

MM Pierre-Yves JEGAT, Alain LETARD et Mme Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Assainissement délégation – Décision modificative n°3/2017
N°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui donne la possibilité d'apporter en cours d'année des modifications au budget.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 novembre 2017.

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 30 novembre 2017.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3/2017 ASSAINISSEMENT DELEGATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 249.00 €		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 269.00 €
	66 CHARGES FINANCIERES			78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROMSIONS	8 120.00 €
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 140.00 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 389.00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 389.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		06201601 Transfert des effluents du secteur de Paluel TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	78 935.00 €
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		31301 Transfert effluents vers Veut	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	-220 592.00 €
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	268 671.00 €	06201601 Transfert des effluents du secteur de Paluel TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	52 623.00 €
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS		31301 Transfert effluents vers Veut	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	220 592.00 €
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	124 973.00 €
				040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
				041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 140.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	268 671.00 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	268 671.00 €

DM n°3 ASSAINISSEMENT DELEGATION

CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	: :	BUDGET PRIMITIF+ DM n°1 et 2	DM n°3	EXPLICATION
Opération	Chapitre					
PAS D'OPERATION	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	D	2 097,00 €	2 249,00 €	Admissions en non valeurs présentées séance tenante
PAS D'OPERATION	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	R	0,00 €	6 269,00 €	Recettes exceptionnelles établissements LEDUN
PAS D'OPERATION	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7817 REP./DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	R	6 844,00 €	8 120,00 €	Mise à jour des dépréciations 2017
06201601 TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	13111 AGENCE DE L'EAU	R	0,00 €	78 935,00 €	Subvention transfert des effluents de Corteville vers Veulettes
06201601 TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1681 AUTRES EMPRUNTS	R	0,00 €	52 623,00 €	Emprunt transfert effluents de Corteville vers Veulettes
31301 Transfert effluents vers Veult	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	13111 AGENCE DE L'EAU	R	570 781,00 €	-220 592,00 €	Modification d'une imputation sur la recette sur le transfert des effluents de Malleville vers Veulettes
31301 Transfert effluents vers Veult	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1681 AUTRES EMPRUNTS	R	0,00 €	220 592,00 €	
0701 STEP Veulettes	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1681 AUTRES EMPRUNTS	R	0,00 €	124 973,00 €	Solde de l'emprunt sur la reconstruction de la STEP de Veulettes
PAS D'OPERATION	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	D	6 588 579,99 €	268 671,00 €	
PAS D'OPERATION	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	R	2 916 695,18 €	12 140,00 €	Equilibre de la DM
PAS D'OPERATION	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	D	2 916 695,18 €	12 140,00 €	

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

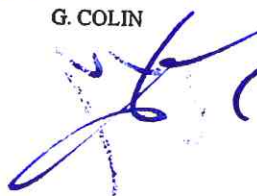
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 03 - Séance du 15/12/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 15/12/17
Date de publication : 15/12/17 Le Président,

G. COLIN





Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20171213-171213-03-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017